

Encéphalites à tique : recrudescence des cas identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes

1 août 2023



L'encéphalite à tiques est un virus principalement transmis à l'humain par une morsure de tique. Cette maladie à déclaration obligatoire peut atteindre le cerveau ou la moelle épinière et provoquer des séquelles neurologiques importantes. Entre mai 2021 et mai 2023, 71 cas ont été identifiés en France, dont 27 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Contexte

Depuis mai 2021, les encéphalites à tique font partie des maladies particulièrement surveillées par Santé publique France. Transmis à l'homme par une tique infectée, ce virus peut entraîner une inflammation du cerveau ou de la moelle épinière. 40% des malades peuvent garder des séquelles et ce, pendant plusieurs années.

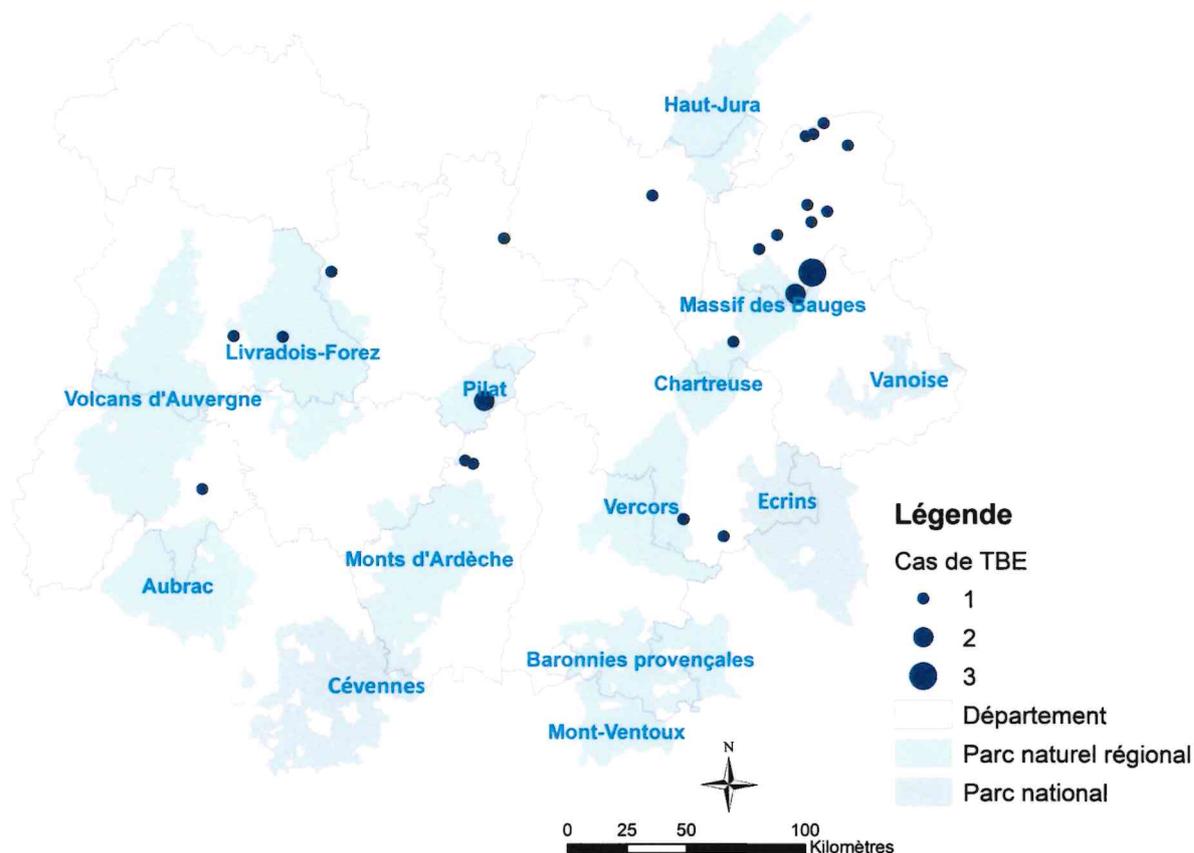
Le premier bilan réalisé par Santé publique France recense 71 cas en France entre mai 2021 et mai 2023, dont 27 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Zones concernées

Si la Haute-Savoie est le département qui compte le plus de cas d'encéphalites à tiques depuis 2021, toute la région est considérée comme une zone importante de la circulation du virus, avec des massifs particulièrement à risque, tels que :

- le **Livradois-Forez** (Haute-Loire, Loire et Puy-de-Dôme)

- la Vallée du Trièves (Isère)
- les Monts du Pilat (Loire)
- le Nord de l'Ardèche.



[Lire la transcription textuelle](#)

La carte reprend le nombre de cas d'encéphalite à tique diagnostiqués en Auvergne-Rhône-Alpes entre mai 2021 et mai 2023 par département, et la proximité des parcs naturels.

- Haute-Savoie : 14 cas (proximité du Massif des Bauges)
- Savoie : 1 cas (entre Massif des Bauges et Chartreuse)
- Isère : 2 cas (entre le Vercors et les Ecrins)
- Ardèche : 2 cas
- Loire : 2 cas (Pilat) et 1 cas (Livradois-Forez)
- Puy-de-Dôme : 2 cas (Livradois-Forez)
- Ain : 1 cas
- Rhône : 1 cas

- Cantal : 1 cas

Bien que la plupart des cas soit associée à une morsure de tiques, le virus de l'encéphalite à tiques peut aussi être contracté suite à la consommation de fromage au lait cru, si un animal a été préalablement infecté.

Publics les plus exposés

Les personnes en contact avec la nature sont les plus exposées :

- **les professionnels travaillant dans une forêt ou des espaces verts** : bûcherons, sylviculteurs, gardes-forestiers, jardiniers et paysagistes
- **les agriculteurs** et tout autre professionnel travaillant en lien avec des animaux
- **les personnes pratiquant une activité en milieu boisé ou en espace vert** : promeneurs et randonneurs, campeurs, chasseurs, cueilleurs de champignons, etc.

Suivi sanitaire et recommandations établies

Surveillance épidémiologique

En avril 2023, un courrier de l'ARS a été adressé aux professionnels de santé afin de leur rappeler les démarches à suivre en cas de diagnostic ou suspicion de diagnostic d'encéphalites à tique, maladie à déclaration obligatoire depuis mai 2021.

L'ARS et Santé publique France suivent la situation à l'échelle régionale et coordonnent des actions de prévention dans des zones identifiées comme particulièrement à risque.

Conseils et recommandations à la population

L'ARS détaille dans la [page de conseils aux usagers sur la tique](#) les bons réflexes à adopter pour :

- éviter les morsures de tique,
- savoir ce qu'il faut faire en cas de morsure,
- identifier les symptômes d'encéphalite à tiques - ou de la maladie de Lyme.

Actions régionales engagées

Campagne d'information

L'ARS et Santé publique France mobilisent les partenaires locaux (mairies, pharmacies, acteurs du tourisme et de loisirs, associations de randonneurs, etc.) afin de sensibiliser la population aux risques liés aux morsures de tique.

Des outils sont notamment à leur disposition :

- [Tique - affiche A3 2023](#) (pdf, 217.56 Ko)
- [Tique - flyer A4 2023](#) (pdf, 240.03 Ko)
- [Tique - vignettes réseaux sociaux](#) (zip, 744.13 Ko)
- Vous pouvez également demander l'exposition Info'tiques en contactant la [délégation départementale concernée](#).